

Pour une
mobilité.
durable

2013-2020



leHavre

Un meilleur partage de l'espace public pour mieux vivre ensemble

La voiture a sculpté nos villes et occupe une part importante de l'espace public au détriment des autres usagers. Le trafic est malheureusement en constante augmentation, aussi la municipalité n'a pas attendu que son réseau routier arrive à saturation pour agir. Elle a su anticiper les changements pour maintenir une qualité de vie à ses habitants.

Repenser la mobilité urbaine en mobilité durable consiste à trouver un nouvel équilibre entre les exigences de développement économique, le dynamisme commercial et les nécessités environnementales d'une métropole d'avenir comme la nôtre. Il ne s'agit pas de supprimer la voiture en ville, mais de favoriser l'utilisation des autres moyens de transport et ainsi permettre un meilleur partage de l'espace public.

Le changement de modes de déplacements ne se décrète pas, il s'accompagne. Notre grand défi est donc de vous faire préférer les modes alternatifs à la voiture individuelle en vous offrant un service de qualité et des connexions optimales entre les divers moyens de transport. La mise en service de la première ligne du tramway, opération majeure menée par la CODAH et à laquelle participe activement la Ville du Havre, témoigne de cette volonté de redynamiser l'ensemble du réseau de transport havrais en lui offrant un meilleur confort d'usage et en améliorant ses performances, notamment en termes de régularité, fréquence et ponctualité.

Les modes doux ne sont pas en reste. Avec bientôt 90 km d'aménagement cyclables, le vélo représente désormais une alternative crédible pour se déplacer. Son efficacité en milieu urbain n'est plus à démontrer. Rapide, économique, bénéfique pour la santé, nous souhaitons encourager sa pratique en créant davantage d'itinéraires cyclables et en multipliant les services aux usagers. Construire ensemble une ville durable nous tient tout particulièrement à cœur, c'est pourquoi le plan vélo fera l'objet d'une concertation ciblée avec les usagers afin de tenir compte de leur expertise et de recueillir leurs attentes.

La question de la mobilité est loin d'être anodine. Le dérèglement climatique, l'augmentation du prix du carburant, ...accélèrent la prise de conscience de la nécessité d'un changement des modes de déplacement urbain. L'avenir de notre planète se joue aussi dans les villes. Une transition en douceur vers un usage modéré de la voiture en ville est en marche ! Redonner toute leur place aux transports en commun, aux vélos et aux piétons est un objectif fort de ce nouveau plan mobilité durable 2013/2020 que nous vous laissons découvrir.

Faire des contraintes, une opportunité.

*S'interroger sur les déplacements urbains
invite chacun d'entre nous à penser,
à faire et à vivre autrement.
Elle oblige la puissance publique à être innovante
et globalisante.*

Sommaire

Une politique en faveur d'une mobilité durable

L'intermodalité, clé de réussite

Modifier nos comportements, changer de logiques

Page
5

Les modes doux bilan et perspectives

Le vélo, ça roule !

La marche, c'est le pied !

Page
14

Des déplacements confortables et sécurisés

Pour une meilleure intégration des personnes handicapées

Une circulation apaisée

Page
38

La mobilité au service de l'insertion professionnelle

Des actions écologiques et solidaires

Page
52

L'éco-mobilité : Le Havre s'engage

Le bilan carbone, une démarche exemplaire

Page
58



Une politique en faveur
d'une
***mobilité
durable***

2013
2020

2013
2020

Depuis cinquante ans, la voiture se taille la part du lion dans nos villes. Les déplacements quotidiens sont toujours marqués par la croissance du trafic automobile. Les conséquences sont là : l'espace public est aujourd'hui "encombré" par les véhicules en circulation ou en stationnement. Paradoxalement, la réduction de l'usage de la voiture est devenue la condition même pour ses usagers du maintien de son intérêt ! La Ville n'a pas attendu que son réseau arrive à saturation pour agir. Ainsi a-t-elle bâti dès 2005 son premier plan mobilité durable, l'objectif étant de mieux partager l'espace public entre les usagers. Ce deuxième plan fixe le cap jusqu'en 2020. Il s'articule autour de cinq points :

- **Agir** pour aider les particuliers et les professionnels à adopter de nouveaux comportements,
- **Encourager** les modes doux
- **Aménager** pour apporter davantage de sécurité et d'accessibilité à tous : personnes handicapées, enfants, familles
- **Lever** les freins à l'insertion professionnelle par une meilleure mobilité
- **Renforcer** la démarche d'exemplarité de la Ville.

La réalisation de ce plan permettra de placer le Havre en tête des agglomérations où il fait bon vivre. Une ville moderne, attractive et respectueuse de l'environnement.



Le Havre, lauréat

Le 4 décembre 2012, lors du Congrès National des Collectivités Electromobiles qui a eu lieu à La Rochelle, le Havre s'est vu récompensé pour ses actions exemplaires dans le développement et l'accès à la mobilité durable, notamment électrique.



L'intermodalité : clef de réussite

Quoi de plus simple que de prendre sa voiture pour se déplacer ? D'autant que les trajets quotidiens s'accompagnent souvent de divers arrêts pour déposer un enfant à l'école, un autre à la crèche, faire une course, etc. Pourtant, l'ère du « tout voiture » est révolue : les ressources s'épuisent, l'essence devient chère et les particules fines nuisent à la qualité de l'air. Aujourd'hui, parler mobilité durable, c'est encourager les utilisateurs à choisir leur mode de déplacement en fonction de leur besoin, de la période de la journée et de la saison.

Quelle est la meilleure « formule » pour se déplacer ?

À pied ?

À vélo ?

En covoiturage ?

En tram ou en bus ?

La solution réside aujourd'hui dans l'interconnexion de ces différents moyens.

Déplacements :
vers une chaîne sans maillon faible

L'intermodalité permet d'effectuer un déplacement en passant facilement d'un moyen de transport à un autre. Par exemple, partir de chez soi en voiture le matin, stationner son véhicule à moindre coût, prendre le bus ou le tramway pour se rendre en centre-ville et emprunter un vélo pour terminer son trajet.

Connecté à tous les autres moyens de transport, le tramway est désormais la colonne vertébrale qui permet aux Havrais de se déplacer plus vite et plus facilement. La gare du Havre en est le pivot : elle est devenue un pôle multimodal qui, en regroupant tous les moyens de



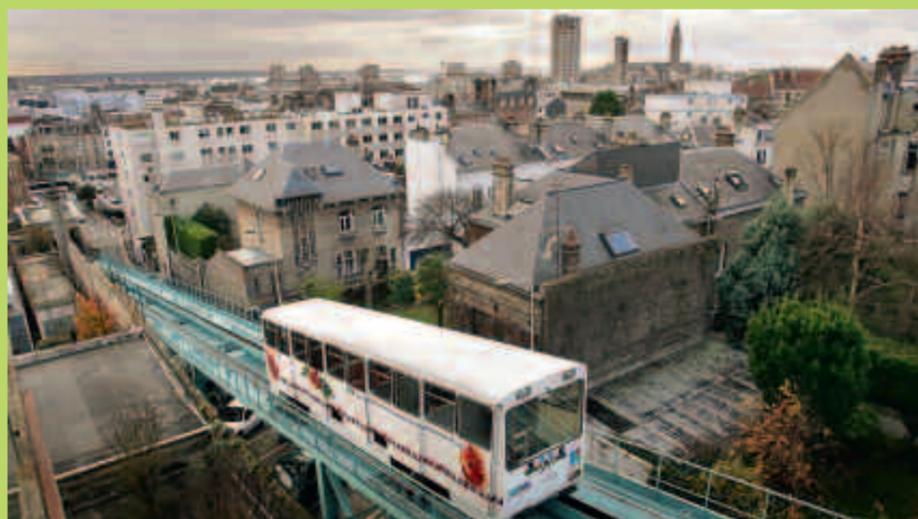
Pour ceux qui combinent le vélo et le transport en commun, des solutions sont mises en place :

- **l'accès aux vélos dans la Lézarde Express Régionale (LER)** qui relie tous les jours Le Havre à Rolleville via Montivilliers ainsi que dans le tramway en dehors des heures de pointe, à l'exception des vélos pliants qui sont acceptés en tout temps ;
- **10 parcs à vélos sécurisés** répartis le long de la ligne du tram et aussi aux docks et à la plage.

transport, permet de connecter les flux entrant et sortant du Havre (les trains express régionaux, le Léopard Express Régional et les trains de grandes lignes) au réseau de transport interne à l'agglomération (tramway, bus, vélo et voiture). Complémentaires, centralisés en un même lieu, tous les modes de déplacement sont maintenant à la disposition des usagers. La tarification a été étudiée de manière à faciliter le passage d'un mode de transport à un autre.



Le funiculaire, est un moyen simple et rapide de relier la ville haute à la ville basse : il permet un accès direct depuis la rue Félix Faure (lycées Saint Joseph et Claude Monet) à la place Thiers en centre-ville (correspondances avec les lignes régulières de bus). À pied, à bicyclette ou avec une poussette, l'accès est facilité par des portes automatiques et une rampe d'accès.



Modifier

nos comportements, changer de logiques

Faciliter le passage aux véhicules électriques et hybrides

La Ville du Havre figure parmi les premières collectivités à mailler son territoire de bornes communicantes et sécurisées. Dès avril 2010, la Ville a en effet signé une charte pour le déploiement d'infrastructures publiques permettant le rechargement des véhicules électriques. En 2012, elle a été lauréate des Trophées Avere-France "Villes Electromobiles".

Selon diverses études européennes concernant le marché d'ici 2020, 0,4 % à 40 % du parc automobile soit 500 000 à 25 millions de véhicules électriques seraient utilisés. La marge est grande... mais anticiper ces changements est nécessaire pour contribuer à cette mutation.

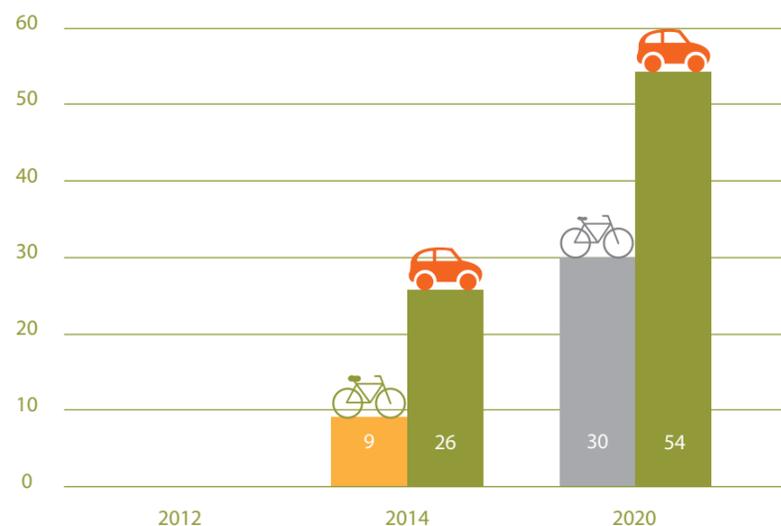
Avec le soutien de l'Ademe et en partenariat avec la CODAH, la Ville s'est engagée à promouvoir le développement du véhicule électrique, notamment en procédant à l'acquisition de véhicules pour les besoins des services municipaux, et en créant un réseau de bornes de recharge pour le grand public. En 2014, 30 places seront dotées de ces équipements :

- 4 en surface
- 20 autres réparties dans 10 parkings à barrière du centre-ville,
- 6 seront installées par la CODAH dans les deux parkings-relais du tramway et celui du stade Océane.

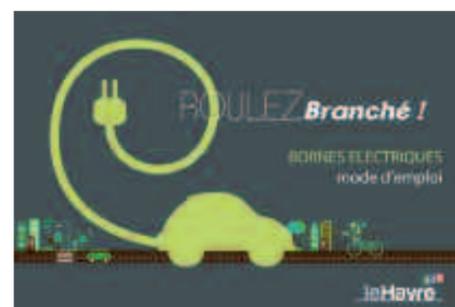
À ces initiatives s'ajoute le lancement prochain d'une étude pour le déploiement d'autres bornes de recharge à l'échelle de l'agglomération ainsi que la mutualisation de ces équipements avec un système d'autopartage 100 % électrique.



L'électromobilité au Havre



- nombre de places équipées pour les 2 roues
- nombre de places équipées pour les 4 roues



100%
pratique

Comment accéder à ces bornes ?

Présentez-vous au point Vélo de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi entre 9 h et 13 h pour souscrire un contrat et retirer un badge d'accès gratuit.

Pièces à fournir :

- Une copie de la carte d'identité
- Une copie de la carte grise du véhicule ou une preuve d'achat
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois



La puissance des bornes

Il s'agit d'une charge dite « normale » d'une puissance de 3KVA sauf avenue Foch, où elle grimpe jusqu'à 22KVA.



Suivre sa consommation, connaître les bornes disponibles, c'est simple !

Connectez-vous sur **lehavre.fr** (stationnement, transport) depuis votre mobile !

La recharge est gratuite et le coût du stationnement reste inchangé

2012
2020

Le stationnement un levier important

Tout déplacement en voiture suppose un stationnement à l'arrivée. La disponibilité d'une place et les conditions tarifaires sont déterminantes dans le choix du transport que fera l'utilisateur. Le stationnement est conçu comme un outil de régulation des déplacements. Au Havre, un équilibre entre offre et demande parvient progressivement à s'établir.

La politique conduite poursuit trois objectifs majeurs :

- **Faciliter** l'accès aux commerces et aux services.
- **Favoriser** le stationnement des habitants près de leur domicile.
- **Inciter les pendulaires*** à utiliser les transports publics.

** Cette expression désigne les déplacements quotidiens des habitants entre leur domicile et leur lieu de travail ou de scolarité et inversement.*



Des parkings-relais

pour favoriser
l'usage des transports
en commun

Les parkings jouent un rôle important. Bien situés, ils permettent aux conducteurs de se séparer de leur voiture pour emprunter les transports en commun. Deux parcs-relais sont réalisés par la CODAH. L'un au Grand Hameau, l'autre à Caucriauville, tous deux étant situés à proximité de la ligne de tramway. Des parkings gratuits sont également disponibles à la plage et au stade Deschaseaux à proximité de la ligne de bus n°2.

Favoriser la rotation des véhicules sur la voie publique

Sur la voie publique, l'enjeu est de permettre d'une part aux riverains de disposer d'emplacements le soir, et aux clients des commerces de stationner facilement dans la journée. Cet équilibre s'opère grâce à une politique tarifaire juste et un contrôle renforcé réalisé par les agents de surveillance de la voie publique : ces derniers sont désormais équipés de terminaux portables pour verbaliser électroniquement les contrevenants.

Des services plus nombreux dans les parkings de centre-ville

L'heure est à la multiplication des services au sein des parkings de centre-ville : prises de recharge pour les véhicules électriques, parcs à vélos sécurisés, etc. Des équipements de paiement plus performants seront par ailleurs mis en place dès l'an prochain.



Les nouvelles technologies au secours des usagers



En 2013, la Ville dématérialisera les titres de stationnement en zone horodatée (abonnement et tickets horaires). Ainsi, grâce à son mobile, depuis Internet ou un poste fixe, il sera possible de payer le stationnement en zone horodatée. Plus besoin de courir lorsque la durée est dépassée : l'automobiliste pourra à distance la prolonger ou l'arrêter. Ceux qui ont peur d'oublier l'heure pourront même se faire envoyer un SMS leur indiquant l'expiration prochaine du temps de stationnement.



Les livraisons professionnelles à l'étude

Indispensables au dynamisme et à l'approvisionnement de nos villes, les livraisons concentrées sur un petit nombre de voies ont un impact important sur l'environnement urbain, sur les conditions de circulation et sur le stationnement. L'harmonisation des horaires de livraison doit permettre d'assurer la compatibilité entre les heures de pointe de circulation, les heures d'ouverture des commerces et bureaux et les plannings des transporteurs, tout en respectant la qualité de vie des riverains. Une étude est lancée. La démarche est pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre. Tous les acteurs institutionnels sont impliqués. Les principales sociétés de transport et les associations de commerçants sont consultées.



**Renouvelez
et payez
votre abonnement
en zone verte
sur lehavre.fr**

Mes démarches/Paiements/
Déplacement, Stationnement



Les modes doux

Bilan et perspectives

2013
2020

marche / vélo / rollers...



Les modes doux regroupent les moyens de déplacement sans moteur tels que la marche à pied, le vélo, la trottinette, les rollers, etc. Ils fonctionnent en complémentarité avec les transports collectifs (bus, tramway, train) et le covoiturage. Encouragés par la mise en place d'aménagements cyclables, de cheminements piétons et d'espaces dédiés, ils retrouvent une véritable place dans l'espace public.

Selon une étude du CERTU, un quart des automobilistes citadins parcourt moins d'un kilomètre à une vitesse moyenne excédant rarement les 20 km/h. Ces distances pourraient être effectuées à pied ou à vélo. Au-delà du bénéfice santé qu'ils présentent, de leur rapidité en milieu urbain, ils contribuent à apaiser la circulation tout en participant à la réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre.



Chiffre
5 km

C'est la distance journalière moyenne parcourue en voiture par un habitant de l'agglomération havraise.

Un nouveau chantier « en route » !

Pour un meilleur partage de l'espace public, il a été décidé, dans le quartier de l'Eure, de transformer un axe routier en un carrefour partagé. Les travaux d'aménagement de l'axe Dumont d'Urville, Ferrer et Gustave Nicolle débuteront le 7 janvier 2013 pour une durée de 16 mois. Les traversées piétonnes seront sécurisées par la création d'un îlot central ; les trottoirs seront rénovés et élargis, devenant ainsi accessibles aux personnes à mobilité réduite ; le stationnement sera amélioré, l'éclairage public changé et des pistes cyclables sécurisées seront créées. Des espaces de verdure parachèveront l'ensemble.



Avant



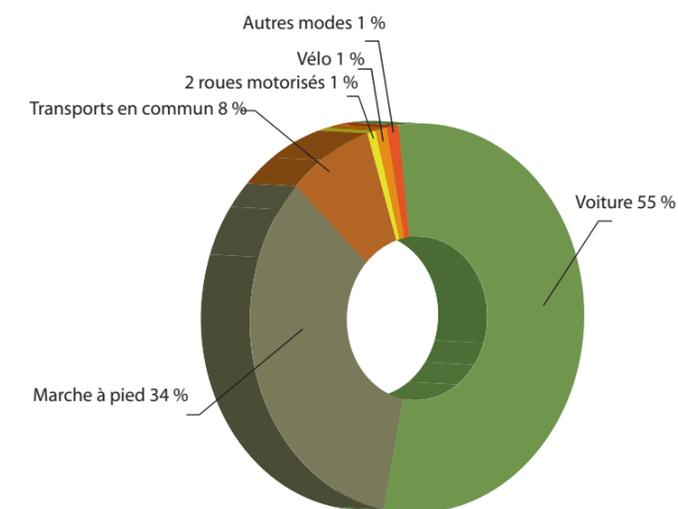
Après

La répartition des déplacements en chiffres

Plus de 50% des déplacements sont réalisés en voiture, et 1 sur 3 à pied.

Les transports en commun sont le troisième mode privilégié, mais représente moins de 10% des déplacements.

En considérant l'ensemble des modes mécanisés, la part modale de la voiture reste la plus forte avec 83,1%, les transports en commun représentant 12,5% de l'ensemble des modes.



Le vélo ça roule !

Plus de 50% des déplacements effectués en ville est inférieure à 3 kilomètres. À vélo 10 minutes suffisent pour parcourir cette distance.

Substitut possible aux déplacements motorisés, sa pratique quotidienne cumule tous les avantages : économique, rapide et bon pour la santé ! Circuler à vélo, c'est ainsi faire le choix d'un autre art de vivre : se déplacer tout en pratiquant une activité physique, gagner du temps notamment aux heures de pointe ou pour se garer, contribuer à réduire la pollution. Et Le Havre ne manque pas d'atouts pour la pratique du vélo : ville basse plate couvrant une partie importante de sa superficie, attraits touristiques du front de mer et économiques de la zone portuaire... Reste la cassure avec la ville haute qui peut constituer un frein à la pratique, mais cette contrainte est en partie levée par le funiculaire et par le tramway (en dehors des heures de pointe).



Le saviez-vous ?

- En France 80 % du bruit émis proviennent des transports. (Source Ademe)
- 30 minutes d'activité physique par jour suffisent pour améliorer sa santé.

Tous à vélo

Pour aller au travail, à l'école, faire une course, ou bien encore se promener : adoptez le réflexe vélo !



C'est le leitmotiv que défend le plan mobilité durable. L'objectif est ambitieux : d'ici 2020, au moins 5 % des déplacements devront se faire à vélo. La Ville met tout en œuvre pour qu'il y ait davantage de cyclistes. Elle propose des services et des infrastructures sûres et veille à ce que les travaux d'aménagement tiennent compte du cycliste, du piéton et du transport public.

Le plan vélo 2013-2020 est la traduction concrète de cet engagement. Il prévoit d'amplifier la dynamique lancée et de proposer des mesures afin d'encourager un maximum d'utilisateurs à utiliser le vélo en ville dans de bonnes conditions de circulation. Il fera l'objet d'une concertation ciblée en direction des usagers.



Vers un usage croissant



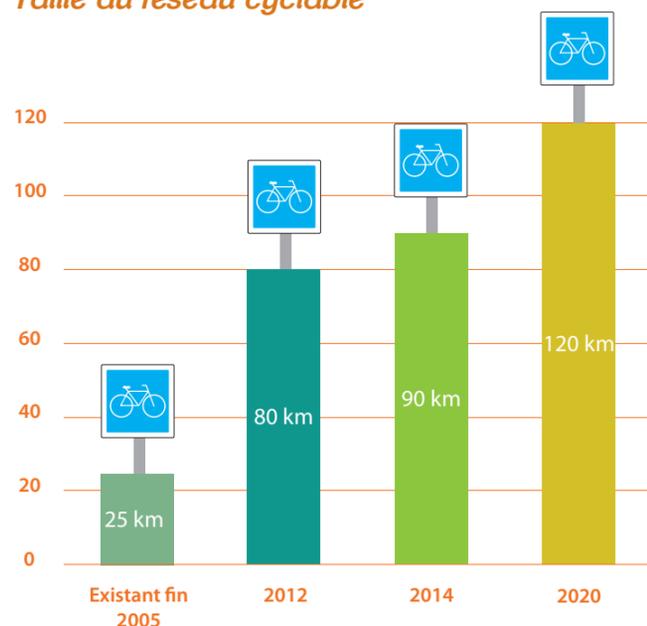
	Existant fin 2005	Existant fin 2012	Existant fin 2014	Existant fin 2020
Part modale vélo ciblée	0,5 %	1,5 %	2 %	5 %

90 km de réseau cyclable

En quelques années, la pratique du vélo au Havre s'est intensifiée grâce, notamment à la mise en place de véritables itinéraires cyclables. Le premier plan vélo 2005/2012 a permis de réelles avancées sur le plan du réseau de liaisons cyclables. En hyper centre, le boulevard de Strasbourg, la rue de Paris ou l'avenue Foch ont ainsi été aménagés ; des liaisons vélos ont également été dessinées dans les quartiers sud. Enfin la ligne de tramway a permis la création de nouveaux axes cyclables comme sur l'avenue du Bois-au-Coq ou celle du 8 Mai 1945.

À ce jour, 80 kilomètres de liaisons quadrillent la commune. D'ici 2014, le territoire de la ville sera maillé par 90 km ! La principale tâche dans les années à venir consiste à créer un réseau secondaire. Cet effort passera par la création de nouvelles zones de circulation apaisées (zone 30, zone de rencontre, aire piétonne). Ces mesures favoriseront l'usage de la « petite reine » en toute liberté dans une ville mieux sécurisée.

Taille du réseau cyclable



Quel est votre profil ?



Tous les cyclistes ne se ressemblent pas !

Le cycliste choisit son itinéraire en fonction de son niveau de pratique et de son motif de déplacement. Etes-vous lièvre ou tortue ? Faites-vous du vélo un usage quotidien ou ponctuel ? Seul ou en famille ? On le voit : les besoins de chacun diffèrent. De même, les attentes en matière d'aménagement sont variables. Le rôle de la Ville est de concevoir des aménagements capables d'intégrer toutes les composantes.

Le lièvre

Il a une pratique quotidienne du vélo pour aller travailler, étudier, faire ses courses. Conscient du danger routier, il sait se positionner sur la chaussée. Rapide dans son déplacement, il préfère les bandes cyclables ; il choisit volontiers la chaussée plutôt que les pistes cyclables jugées moins directes et moins distributives des directions dans les carrefours.

La tortue

Il manque de pratique ou de puissance. Il peut se déplacer en famille. Il préférera la sécurité à la rapidité, en choisissant plutôt les pistes cyclables.

Le sportif

Il emprunte le réseau routier, son objectif est de faire des kilomètres. Il circulera plutôt sur les routes de campagne.

Adoptons le même langage !

Qu'il s'agisse de site propre ou partagé, différents types d'aménagements existent..

En site propre



Les pistes ou bandes cyclables

Il s'agit d'une voie séparée de la circulation générale, exclusivement réservée aux cyclistes, qui peut être uni ou bi-directionnelle.

En site partagé



La voix mixte

Sur cette voie cohabitent cyclistes et automobilistes. Ils doivent respecter les règles de sécurité.



Le double-sens cycliste

Pour éviter des détours pénalisants, les cyclistes peuvent être autorisés à emprunter un sens interdit : cette autorisation se limite aux rues à trafic faible ou moyen. Un marquage au sol et/ou une signalisation réglementaire et les aménagements spécifiques. La quasi-absence d'accident dans ces double-sens contribue à crédibiliser le vélo en ville.



Les voies limitées à 30 km/h

limiter la vitesse à 30 km/h favorise l'usage du vélo dans la mesure où la sécurité du cycliste est augmentée (vitesse différentielle abaissée entre le cycliste et l'automobiliste).



Le « tourne-à-droite »

Sur certains carrefours, le Code de la route autorise désormais les cyclistes - sous réserve de la priorité accordée aux autres usagers - à tourner à droite ou, s'il n'y a pas de voie à droite, à aller tout droit alors que le feu est rouge. Au Havre, quelques carrefours sont concernés par ce dispositif et signalés par un panneau. Cette mesure a été mise en place à titre expérimental. Si elle se révèle concluante, elle sera généralisée à la trentaine d'intersections identifiées.

Obligation :



Piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles

Interdiction



Accès interdit aux vélos



Sens interdit, sauf vélo



Circulation interdite à tout véhicule à moteur

Danger



Débouchés de vélos ou cyclomoteurs venant de droite ou de gauche



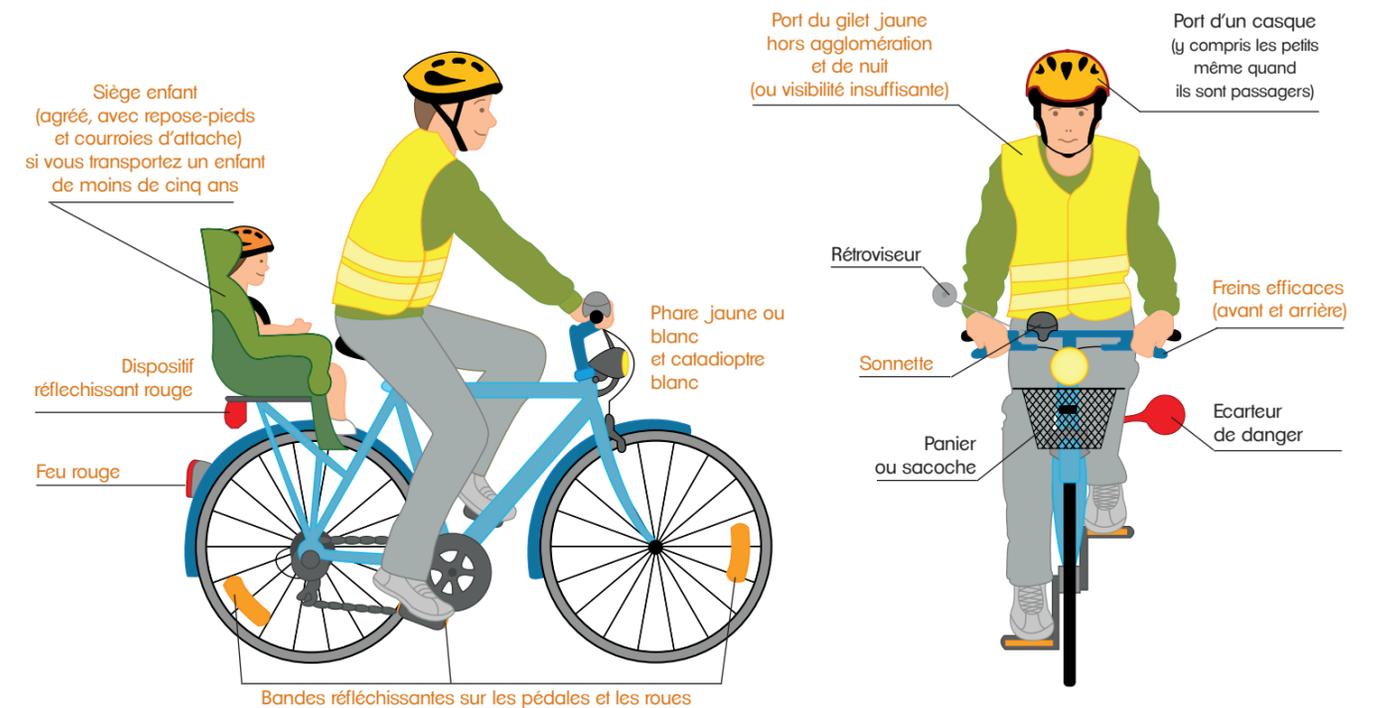
Attention tram

Traversez les voies de manière perpendiculaire.
Aux carrefours prenez garde à ne pas mettre vos roues dans les rails.



Des conseils pour votre sécurité et celle des autres usagers

Équipements obligatoires / Équipements recommandés



Respectez les règles de sécurité

- RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE, arrêtez-vous au feu rouge
- ROULEZ À DROITE de la chaussée
- GARDEZ AU MOINS UN MÈTRE DE DISTANCE avec tout autre véhicule
- NE ZIGZAGUEZ PAS entre les voitures
- SOYEZ ATTENTIF aux portières des véhicules à l'arrêt : elles peuvent s'ouvrir soudainement
- ROULEZ EN FILE INDIENNE si vous roulez en groupe et placez-vous un peu en avant des véhicules lorsque vous êtes à une intersection
- NE CHERCHEZ PAS À DÉPASSER un bus ou un camion, restez prudemment à l'arrière
- NE VOUS PLACEZ PAS DANS L'ANGLE MORT de visibilité d'un véhicule
- SIGNALEZ VOTRE CHANGEMENT DE DIRECTION en tendant le bras
- En toutes circonstances, FAITES PREUVE DE COURTOISIE

Le Havre,

membre du club
des villes
et territoires
cyclables



Le Club des villes et territoires cyclable, créé en 1989, rassemble plus de 1100 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions, représentant 42 millions d'habitants. Force de propositions, il constitue un acteur majeur en matière de promotion de l'usage du vélo et des modes actifs. Il participe à tous les grands débats, en France et à l'étranger, militant pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour plus de mobilité durable.

Au service du cycliste

L'une des conditions de succès du vélo est d'offrir des services qui facilitent les déplacements. Ainsi la Ville a-t-elle développé différents équipements tels que le prêt de vélos longue durée, des stations de gonflage ou des parcs de stationnement sécurisés.

Empruntez un vélo ? Simple comme Vel'h

Ce service de prêt longue durée a été lancé en juin 2010. Trois offres sont mises à la disposition des Havrais de plus de 16 ans :

- le **vélo classique** dont la location est gratuite ;
- le **vélo à assistance électrique** pour un coût de 20 euros par mois ;
- le **modèle pliant** pour 10 euros par mois.

« Prêt pour une aventure longue durée ! »

Tel est le message de la campagne de communication conduite en 2012 pour donner envie aux Havrais d'emprunter un Vel'h. Ce dispositif complète l'offre de courte durée proposée par Vélocéane. Le pôle de prêt est situé dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville.



Le vélo classique



Le vélo à assistance électrique



Le modèle pliant

Décryptage

Velib' : combien ça coûte ?

La Ville du Havre n'a pas choisi le dispositif Velib'. Contrairement à une idée reçue, ce système n'est pas gratuit : il s'élève en moyenne à 3 000 euros par vélo et par an. Pour offrir une prestation minimum en centre-ville, il serait nécessaire de disposer de 250 vélos : le coût annuel à la charge de la collectivité atteindrait 750 000 euros. Pour équilibrer ces charges, la municipalité serait contrainte d'augmenter le nombre de panneaux publicitaires ou de renoncer à une partie de ses recettes. Vel'h constitue donc un compromis idéal pour encourager la pratique du vélo en ville.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de contrats signés	234	804	709	890	1100
Nombre de bénéficiaires	140	412	371	450	550



	2010	2011	2012	2013	2014
Vélos classiques	194	570	432	600	700
Vélos à assistance électrique	31	205	216	220	300
Vélos pliants	9	29	61	70	100

Vel'h récompensé

Label Energies d'avenir 2010

Le 25 novembre 2010 à l'occasion du Salon des Maires, la Ville du Havre a reçu le label « Énergies d'avenir » pour la deuxième année consécutive. Cette récompense salue la politique d'économie d'énergie menée par la Ville ainsi que le recours aux énergies renouvelables...





Service Lia :

la location courte durée

Depuis 2002, Lia a mis en place un service de location de vélos courte durée, en partenariat avec la Ville du Havre et la CODAH.

Plus de 85 vélos de ville, dont 3 tandems sont à disposition des Havrais.

Des accessoires sont également proposés : un panier à fixer entre les poignées du vélo, des sièges pour bébé et l'indispensable anti-volet assurant la tranquillité le temps d'une pause.

4 points de location sont répartis en ville :

Agences Lia

La Boutique
(arrêt Hôtel de Ville)
9 rue René Coty
Tél. : 02 35 22 35 00
Ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 17 h 30 (sauf jours fériés)

Office du Tourisme du Havre

186 boulevard Clemenceau - Tél. : 02 32 74 04 04
Ouvert toute l'année :
- du 1^{er} juillet au 31 août : tous les jours de 9 h à 19 h sans interruption.
- du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30.
- du 1^{er} octobre au 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h.

La Station

(arrêt Gares)
1 cours Lafayette
Tél. : 02 35 22 35 00
Ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 17 h 30 (sauf jours fériés)

Bains Maritimes

Promenade de la plage
(face au poste de secours)
Tél. : 02 35 43 18 59
Ouvert 7 jours/7 de mai à septembre, de 10 h à 18 h l'été



Funiculaire (station haute)

280 rue Félix Faure - Tél. : 02 35 54 38 83 - Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 18 h 30 (sauf jours fériés)

Vélo pour les personnes handicapées

Tout au long de l'année, la Ville met gratuitement à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent des équipements adaptés.

Le twinrider

Constitué de deux vélos reliés symétriquement l'un à côté de l'autre, le twinrider est équipé d'un moteur électrique et permet à un binôme de se balader en ville en toute sécurité. La Ville dispose aujourd'hui de deux twinriders.

Le vélo fauteuil

C'est en 2004 que cet équipement a été acquis par la mairie du Havre.

Pratique, le fauteuil manuel tout terrain peut se séparer du cycle VTT. Sur les cinq, un seul est motorisé.

Le fun to go

Proposé depuis le printemps 2011, ce cycle donne la possibilité de faire du vélo en duo. Doté d'une assistance électrique, il possède des sièges confortables et facilement accessibles. La personne handicapée peut aussi pédaler aux côtés de son accompagnateur qui conserve l'entière maîtrise de l'engin.

L'hippocampe

En 2000, la Ville a mis à disposition ce fauteuil adapté aux enfants et adultes de petite taille. Il peut aussi bien être utilisé seul que poussé. L'hippocampe peut franchir des obstacles et se prête parfaitement à des promenades au bord de l'eau ou en forêt.

La Joëlette

Acquis en 2010, ce fauteuil mono roue tout terrain nécessite deux accompagnateurs. Il est adapté à tous les types de handicap moteur et permet à son bénéficiaire de goûter aux joies de la randonnée ou de la simple balade dans des endroits qui lui sont habituellement inaccessibles (montagne, campagne, etc.).

Renseignement/réservation :

Du 1^{er} mai au 30 septembre : Bains maritimes au 02 35 43 18 59

Du 1^{er} octobre au 30 avril : service Handicap dans la Ville au 02 35 19 44 33



Le stationnement vélo sécurisé

Garer son vélo sans crainte qu'il soit volé est une condition essentielle pour le développement de la pratique de la bicyclette en milieu urbain. Pour répondre aux attentes des usagers, la Ville développe de nouveaux services.

Parcs à vélo sous contrôle

Une dizaine de parcs à vélos sécurisés vont être mis en place. Le premier se trouve à proximité de la piscine des Bains des Docks, le deuxième à la plage. Ils sont prévus pour accueillir une quarantaine de bicyclettes sur deux niveaux, dans un abri. L'accès est contrôlé par une serrure électronique que l'on ouvre avec un badge. Pour l'obtenir, il suffit de se présenter au Point vélos situé dans le hall de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h, muni d'une pièce d'identité.

Huit autres parcs seront mis en place pour les usagers du tramway par la CODAH le long de la première ligne. Ceux-ci seront accessibles avec un Pass délivré par Lia.



Parkings gratuits

Les vélos peuvent être garés gratuitement dans les parcs de stationnement, Coty, Hôtel de Ville, Gares, Jean-Jacques Rousseau, Vauban, Océanes. Un espace sécurisé flambant neuf est implanté au niveau -1 du parking de l'Hôtel de Ville.

Existant fin	2012	2014	2020
Parcs à vélos sécurisés (y compris ceux mis en place par la CODAH)	10	11	13
Nombre d'utilisateurs des parcs à vélos sécurisés	200	1000	2000

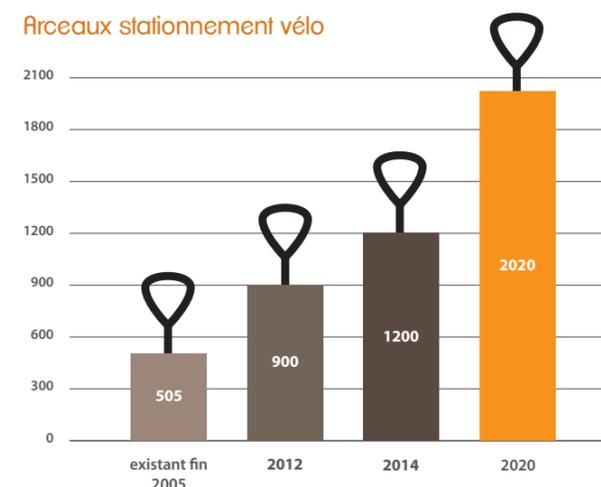
Formation et vélo-éducation

La Ville va développer des actions partenariales en matière de formation : elles permettront à ceux qui le souhaitent d'apprendre à pédaler mais aussi de retrouver une assurance pour rouler en ville. L'objectif est de contribuer à l'augmentation du nombre de déplacements sécurisés à vélo.

Les arceaux de stationnement vélo sur l'espace public

Les administrations, les établissements d'enseignement, les équipements sportifs, les rues commerçantes, etc. constituent des « pôles générateurs importants de déplacement » : c'est à leurs abords que la Ville privilégie l'implantation d'équipements pour vélos comme les arceaux de stationnement.

Arceaux stationnement vélo



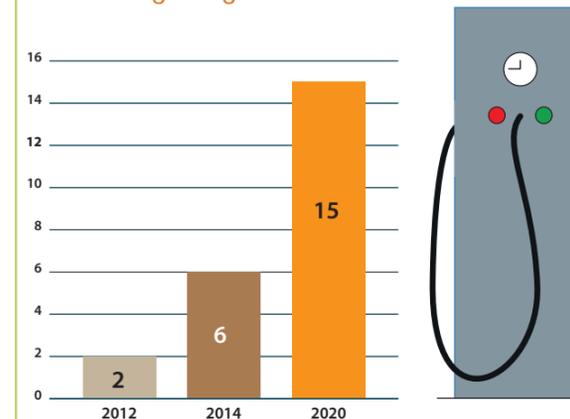
Un arceau signé « lycée Lavoisier »

C'est à un cahier des charges complet que les élèves de cet établissement d'enseignement ont répondu : l'arceau de stationnement devait être robuste, d'utilisation facile, ancré au sol de façon simple, d'un coût de fabrication peu élevé, etc. Différents modèles ont été proposés ; celui qui a été retenu répond parfaitement aux différents critères et son design élégant a fait la différence. Une action pédagogique à renouveler !

Les stations de gonflage

Pratiques, faciles d'utilisation, deux stations de gonflage permettent de vérifier la pression des pneus. L'une se situe à la plage, près du skate-parc et une autre à proximité de la station de bus de l'Hôtel de Ville. Face aux actes de vandalisme répétés qui ralentissent le développement de cet équipement, de nouvelles solutions sont étudiées : elles visent à répondre aux attentes des usagers tout en limitant les coûts.

Station de gonflage



VOL QUELQUES CONSEILS

Attachez votre vélo avec un antivol solide. Les antivols en forme de U sont en général les plus solides. Même pour une course de quelques minutes, ayez le réflexe d'attacher le cadre de votre vélo à un point fixe.



L'association Sabine peut immatriculer votre vélo en gravant un numéro appelé **bicycode**. Il est ensuite enregistré dans le fichier de la Fédération des usagers de la bicyclette, FUBicy. Un passeport vous est remis avec votre numéro et les caractéristiques du vélo, attestant que vous en êtes le propriétaire.

Contact : 3 Rue Bonnivet - 02 35 43 35 34 - www.Sabine-lehavre.asso.fr

Quand le vélo communique...

Présenter le vélo comme un mode de déplacement à part entière, bon pour l'environnement et la santé : tel est l'objectif des campagnes de communication et de sensibilisation ponctuellement lancées par la Ville du Havre auprès des habitants, des étudiants, etc. Elles contribuent à modifier les représentations du vélo et les comportements. Des actions sont également menées lors d'événements grand public (Transat Jacques Vabre, fêtes de quartier, Z'estivales, festival Mozaïque, etc.) pour inciter organisateurs et participants à se déplacer à vélo. Dans le cadre de ces éco-manifestations, des animations spécifiques sont mises en place avec notamment l'association SABINE ; des équipements sont installés comme des parcs à vélos temporaires et des petites réparations peuvent être proposées. Enfin, des informations pratiques sont intégrées dans les supports de communication : elles incitent à adopter les modes de transports alternatifs à la voiture.



Le groupe de réflexion "vélo"

Zoom

Quatre fois par an, à l'initiative des élus de la Ville du Havre, un groupe de réflexion se réunit pour imaginer les aménagements et les services liés à la pratique du vélo. Cette instance de concertation regroupe les élus, des associations et des techniciens.

Portrait

La Société Amicale pour la Bicyclette en Normandie,

un partenaire incontournable.

Créée en 1989, l'association vise à promouvoir le vélo en milieu urbain et périurbain. Organisatrice d'événements qui valorisent la bicyclette, elle assure une présence constante auprès des collectivités locales pour obtenir des aménagements cyclables et collabore à des opérations de location de vélos. L'association agit également en faveur des personnes sans emploi : à travers un chantier d'insertion professionnelle qui associe formation et travail en atelier, elle leur propose un accompagnement social individualisé. Dans ce cadre, SABINE assure la récupération, la réparation et la remise en état des vieux vélos.

Contact : 3 rue Bonnavet

02 35 43 35 34

www.Sabine-lehavre.asso.fr



En un seul coup d'œil



20 actions pour 2020

Du dialogue

Action 1 : concerter les cyclistes sur les aménagements cyclables et les services

Des infrastructures renforcées

Action 2 : poursuivre le développement du réseau

Action 3 : créer à l'est une nouvelle liaison entre la ville haute et basse

Action 4 : rendre plus confortables les pistes cyclables dans le tunnel Jenner

Action 5 : implanter le jalonnement d'itinéraires cyclables

Action 6 : améliorer le transport des vélos dans le funiculaire

Action 7 : généraliser le double sens cyclable

Action 8 : généraliser le « tourne-à-droite »

Des services pour tous

Action 9 : augmenter le nombre de parcs vélos sécurisés (Halles, Coty, Stade Y. Gagarine)

Action 10 : créer une « vélo-station » à la gare

Action 11 : poursuivre l'installation d'arceaux pour vélos sur la voie publique

Action 12 : développer le réseau des stations de gonflage (université, quartier Brindeau et Caucriauville, gares, Muffa)

Action 13 : intégrer au parc de prêt Vel'H des vélos adaptés aux personnes handicapées Vel'H-handi et multiplier les points de prêt

Action 14 : doubler le parc de prêt de Vel'H électriques

Action 15 : offrir à la location des accessoires vélos Vel'H service+

De la pédagogie

Action 16 : participer à la création de l'école du vélo

Action 17 : faire évoluer les comportements pour favoriser un meilleur partage de l'espace public « Adoptez la Vel'H attitude »

De l'information pratique

Action 18 : éditer des supports pratiques « Le Havre à vélo »

Action 19 : développer une application mobile pour géolocaliser les itinéraires cyclables et les services

Action 20 : mettre en place un observatoire du vélo pour mesurer l'évolution des pratiques

La marche, c'est le pied !

La marche est le mode de locomotion le plus ancien, le plus naturel et le plus important pour se maintenir en bonne santé et sur ce point les Havrais ont une longueur d'avance ! En effet, la dernière enquête « ménage-déplacements » place Le Havre en tête des agglomérations où l'on marche le plus.



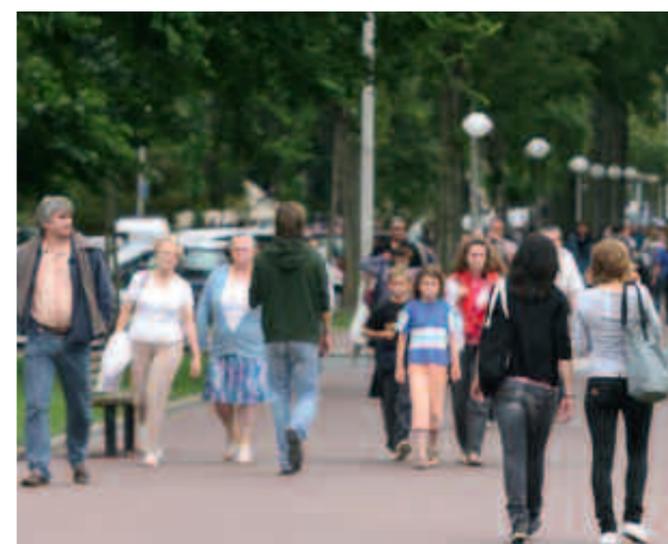
Les jalonnement piétonniers

Pratiquer 20 minutes de marche par jour, d'une traite et à un bon rythme est un gage de bonne santé. Pour inciter les citadins à troquer leur voiture contre une petite marche en ville, des panneaux indiquant les temps de parcours et de direction ont été installés aux endroits stratégiques de la ville.



Place aux piétons

La présence piétonne est un signe fort de la vitalité de notre cœur de ville et de nos quartiers. Elle contribue à la qualité de vie ; c'est la raison pour laquelle il est capital de la protéger et de l'amplifier.



Renforcer la protection des piétons

Empêcher matériellement l'intrusion des voitures sur le trottoir par la mise en place de mobilier anti-stationnement (potelet) figure parmi les solutions. De telles implantations doivent cependant veiller à garantir la continuité des cheminements piétons et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.





Le renouveau du centre-ville

À l'occasion de l'arrivée du tramway, la Ville du Havre a aménagé son centre-ville pour améliorer la qualité de vie de tous. Les espaces publics ont été repensés et rénovés dans quatre quartiers emblématiques de la Ville : la plage, la place de l'Hôtel de Ville, le parvis Saint-Michel et le Rond-Point incluant les axes Joffre et Briand. Ces aménagements rééquilibrent les usages de la voirie entre tous les modes de transports. Le confort des piétons a été soigné dans chacun des projets. L'ensemble, conçu par des urbanistes, des architectes et des paysagistes, rend la Ville plus belle, plus fonctionnelle et plus attractive.

Le parvis Saint-Michel

Les piétons ont réinvesti le parvis Saint-Michel désormais végétalisé ; la chaussée et le parking y sont devenus plus discrets.

L'Hôtel de Ville

La place de l'Hôtel de Ville est un lieu central de vie, de promenade et de commerces. Des aménagements du parvis et des voies qui la bordent l'ont transformée en un véritable centre nerveux. L'arrivée du tramway a été l'occasion d'en faire également un point d'interconnexion en créant un pôle multimodal d'échanges tramway /bus/vélo. Le confort des promeneurs, des piétons et des usagers des transports est amélioré par la rénovation des espaces verts, la redistribution des voies de circulation, la sécurisation des traversées piétonnes, la présence de points informations, de billetterie et de commerce sur la station.

Le Rond-Point

À la faveur de l'arrivée du tramway, le Rond-Point et l'axe Joffre/Briand ont été transformés. Tout a été repensé, modernisé et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les aménagements créent un espace public équitablement partagé. Le quartier qui a gagné en convivialité, retrouve son caractère piéton, populaire et animé.



Le parvis Saint-Michel



L'Hôtel de Ville



Le Rond-Point

L'entrée de ville offre un nouveau visage

La mutation de ce grand axe routier en un boulevard urbain sécurisé et paysager est en train de s'opérer. En 2017, l'entrée de ville du Havre offrira aux riverains, aux automobilistes et à ses visiteurs, un nouveau visage.

Veres un meilleur partage de l'espace public

La limitation de vitesse à 50 km/h a été un préalable indispensable aux travaux lancés en mai 2011. La première phase, achevée en juin 2012, a permis de réaliser le long de la voie une promenade paysagère pour les piétons et les vélos. La chaussée a été rénovée depuis le pont Blanqui jusqu'au carrefour de Graville : la fluidité du trafic a été optimisée et les traversées des piétons sécurisées.



Avant



Après

Projet



Les travaux se poursuivront dès 2014 afin de réaménager les secteurs Graville / Papin-Gustave Brindeau, puis la rue Marceau avec la création des bassins (en remplacement des stations services) qui parachèveront les aménagements urbains des boulevards Leningrad et Churchill, des Champs Baretts au bassin Vauban.

Promouvoir la marche

Le thème de la place du piéton en ville a fait l'objet d'une série d'animations en 2010 à l'occasion de la semaine du développement durable : conférence débat, jeux, édition d'un dépliant, etc.



En un seul coup d'œil

Objectifs 2020

- Action 1** : Conforter l'habitude de la marche à pied
- Action 2** : Désamorcer les conflits piétons / vélos
- Action 3** : Favoriser la démarche de pedibus dans les écoles publiques primaires
- Action 4** : Renforcer la perméabilité piétonne sur les « axes 50 »
- Action 5** : Mieux traiter les carrefours pour le piéton

Zoom

Poubelles : gare à l'amende !

Faute de temps ou parfois d'espace, les conteneurs individuels restent souvent sur la voie publique.

Leur présence indispose les piétons, entrave le passage des personnes à mobilité réduite ou des poussettes et dégrade le cadre de vie. Ce manque de civisme n'est pas acceptable.

En effet, bien vivre ensemble suppose le respect de règles. L'une d'elles est imposée par l'arrêté municipal n°20104804 : elle oblige à rentrer son conteneur le plus rapidement possible après la collecte.

Le montant de l'infraction s'élève à 35 euros.

Les cartons sont acceptés gratuitement dans toutes les déchèteries de la CODAH.

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas de place, le service de gestion des déchets de la CODAH est à votre service pour trouver des solutions.

Renseignements : N° Vert 0 800 35 10 11 (appel gratuit du lundi au vendredi de 8 h à 17 h)

L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur la réglementation applicable aux piétons,

Disponible en ligne sur

lehavre.fr





Des déplacements

confortables
et sécurisés

2013
2020

La maîtrise des vitesses est essentielle pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers. Cependant, pour rendre la ville accessible à tous, d'autres aspects sont aussi à prendre en compte : parmi eux, le handicap de certains et la vulnérabilité d'autres, particulièrement celle des enfants. Le tissu urbain est parfois complexe, il est le résultat de son histoire, de son développement progressif. Repenser ses espaces pour qu'ils soient mieux adaptés constitue le travail quotidien des services municipaux de la voirie.

Pour une meilleure intégration des personnes handicapées

La question du handicap dans la cité est intégrée à l'ensemble des projets concernant les déplacements urbains. L'accès aux principaux équipements et aux transports collectifs fait l'objet d'une attention particulière et les déplacements sont facilités par des aménagements adaptés.



« Un lieu accessible est un lieu qui permet à tous de circuler et de bénéficier de toutes les prestations mises à disposition, en toute autonomie, quel que soit le type de handicap (moteur, visuel, auditif ou mental). C'est aussi l'accès aux centres commerciaux, services, activités de loisirs... »



Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) a été approuvé le 18 octobre 2010 par le conseil municipal. Le PAVE établit un programme d'interventions sur des cheminements prioritaires définis selon le principe de « chaîne de déplacements », entre, par exemple, un centre commercial, un équipement de santé, un bâtiment administratif et un arrêt de transport collectif (bus, tramway).

Ces cheminements font l'objet d'un diagnostic élaboré en partenariat avec les associations de personnes handicapées. Près de 450 kilomètres de voirie irriguent la ville : la réalisation de l'état des lieux qui prendra plusieurs années, se fait progressivement, sur des périmètres témoins, déterminés en concertation avec les membres de la commission d'accessibilité voirie.

La commission d'accessibilité voirie

Elle est constituée de représentants des différentes associations, des services municipaux « handicap dans la ville » et « voirie urbaine et stationnement ». Le service transport de la CODAH y est également associé. Elle se réunit quatre fois par an pour examiner les conditions d'accès des personnes handicapées sur la voie publique et aux transports en commun.

Des voiries accessibles à tous

La mobilité réduite ne concerne pas uniquement le handicap moteur : elle intègre aussi les difficultés des personnes âgées, aveugles et malvoyantes. Traversées piétonnes aménagées, réorganisation et mise en conformité du mobilier urbain afin de libérer les passages, remise en état des revêtements de trottoir : telles sont les actions conduites par la Ville pour rendre les déplacements des personnes à mobilité réduite plus aisés.

La programmation des chantiers de rénovation des rues comprend deux phases :

- Environ 10 km ont été traités entre 2009 et 2012 afin d'assurer les liaisons entre les arrêts de bus très fréquentés (plus de 1000 voyageurs/jour) et les pôles générateurs de déplacements.



- 14,7 km seront rénovés à partir de 2013 pour d'une part, rendre plus confortables les itinéraires entre les stations de tramway et les pôles générateurs de déplacements situés à proximité (bâtiments publics, équipements sportifs, etc.) et d'autre part assurer des liaisons plus accessibles vers les cœurs de quartier de Sanvic, Bléville et Saint-François, au sein desquels la densité piétonne est importante.

En parallèle dès que la Ville réalise de nouveaux aménagements de voirie et d'espace public, l'accessibilité y est systématiquement prise en compte. Ces investissements s'ajoutent à ceux déjà prévus dans le PAVE.

Des quais bus aménagés rue Jules Le Cesne



La Ville a investi 1,5 million d'euros sur la période 2009/2014 pour la réalisation des travaux prévus dans le PAVE.



Le stationnement sur voirie est facilité

La loi impose qu'au moins 2 % de l'ensemble des places de chaque zone de stationnement matérialisée sur le domaine public soient accessibles et adaptées aux personnes à mobilité réduite, soit une case GIG-GIC pour 50 places de stationnement sur l'espace public. Au Havre, plus de 850 emplacements de stationnement sur la voirie sont disponibles et gratuits en zone horodatée pour les personnes titulaires d'une carte de stationnement européenne. Les places ne sont pas nominatives.



Main tendue aux personnes aveugles et malvoyantes

Les feux sonores

Près de **340 traversées piétonnes** sont équipées d'un **dispositif sonore** qui renseigne sur la couleur des feux piétons. Il se déclenche à partir d'une télécommande personnelle.

Ces boîtiers de commande sont en vente à l'Association Louis Delamare, 12/14, rue Albert André Huet. Tél. : 02 35 41 33 63.

L'association Point de Mire fournit la liste des feux sonores en braille et gros caractère, sur simple demande et gratuitement.

3, rue Casimir Delavigne

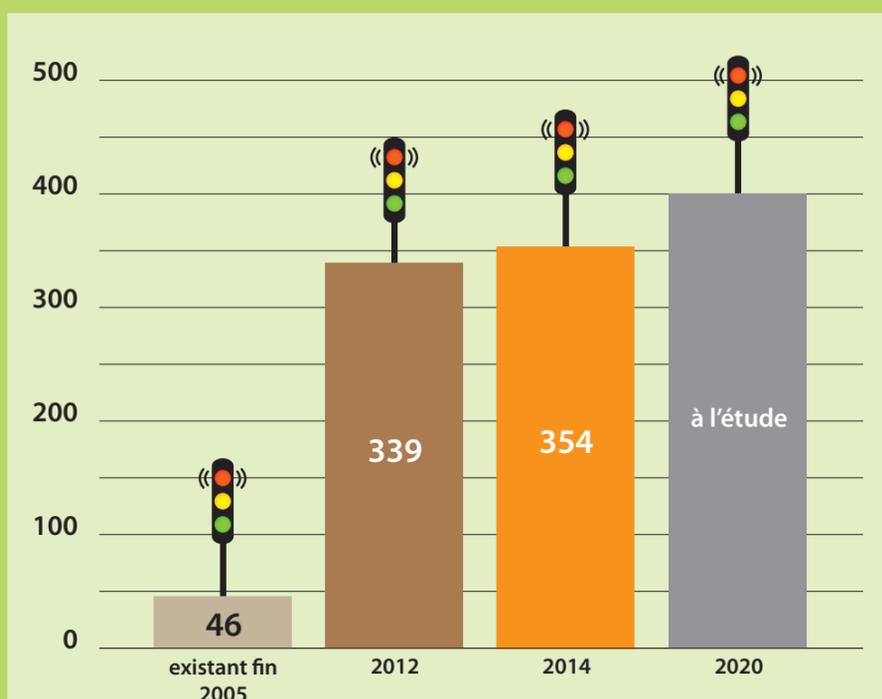
Tél. : 02 35 42 41 95

Courriel : pointdemire76@free.fr



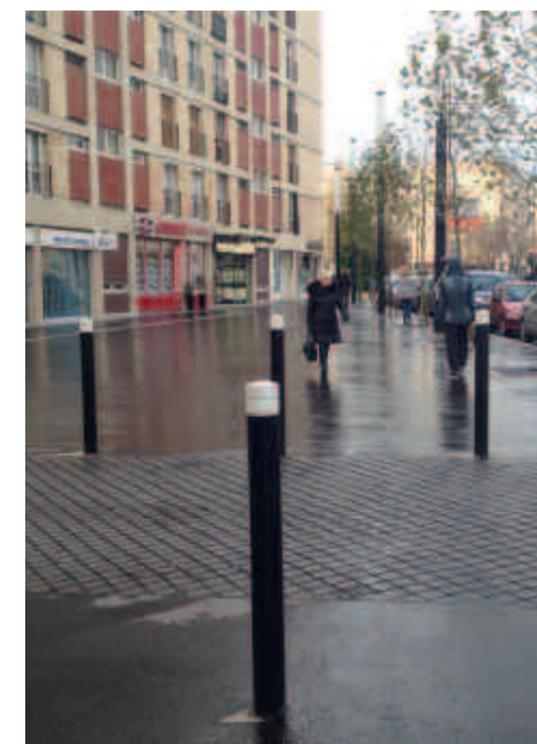
Les traversées piétonnes aménagées

Des abaissés de trottoir ou « bateaux » sont réalisés pour chaque traversée afin d'assurer la continuité du cheminement entre le trottoir et la chaussée. Ces aménagements sont complétés par des bandes podotactiles positionnées face aux traversées piétonnes. La surface présente une texture que les piétons atteints d'une déficience visuelle peuvent détecter avec le pied ou la canne.



Les potelets situés dans le cheminement des piétons comportent une « tête blanche » en contraste avec le reste du potelet afin d'être détecté par une personne malvoyante.

Des bandes podotactiles et des feux sonores autour de l'Hôtel de Ville





Le carrefour de la Porte Océane réaménagé en zone de rencontre

Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur tous les véhicules à l'exception du tramway. Les véhicules peuvent y circuler, mais sans dépasser la vitesse de 20 km/h.

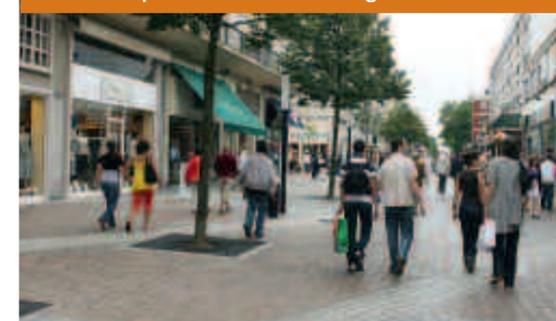


Une circulation apaisée

Faire en sorte que les déplacements en ville soient plus sûrs pour l'ensemble des usagers constitue l'une des priorités de la municipalité. Pour la sécurité de tous, la Ville s'est engagée dans la lutte contre la vitesse et réalise de nombreux aménagements de voirie. Autour des écoles, rues commerçantes, secteurs touristiques : ces lieux à forte densité piétonne sont naturellement privilégiés. Ce sont généralement les premiers secteurs à être aménagés en zone 30, en zone de rencontre ou en aire piétonne. En hiérarchisant son réseau, en modérant la vitesse, la Ville encourage aussi les modes doux.



Les rues piétonnes réaménagées



La rue située devant le Casino réaménagée en zone 30



Levez le pied

La maîtrise des vitesses est essentielle pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers et plus particulièrement celle des piétons. Les probabilités de décès d'un piéton dans un choc avec un véhicule sont quasiment toujours de **100 % à 70 km/h**, comprises entre **50 % et 80 % à 50 km/h**, et de l'ordre de **10 % à 30 km/h**.



Les enfants d'abord !

Même si le nombre d'accidents corporels enregistré au Havre est faible, il n'en demeure pas moins que chaque victime est toujours de trop. C'est pourquoi, la Ville lutte contre les infractions à la réglementation commises par les automobilistes en mettant en place différents dispositifs. Aucun aménagement ne remplacera cependant le comportement responsable des parents d'élèves.



Police : mission prévention

Les policiers municipaux interviennent auprès de différents publics. Ils forment les agents qui assurent la sortie des scolaires et informent les enfants aux dangers des déplacements à pied. Les policiers municipaux ne manquent pas une occasion de faire passer des messages de prévention auprès des élèves de grande section de maternelle, des collégiens et des apprentis du CFR. En 2011, près de 9 400 personnes ont ainsi été sensibilisées.



Sortie des écoles vigilance !

Une cinquantaine d'agents municipaux sont chargés de réguler l'arrivée et le départ des enfants à la sortie des écoles. Leur rôle est capital pour assurer, dans des endroits particulièrement difficiles, la traversée des passages protégés en toute sécurité. Leur mission est loin d'être aisée. Elles l'accomplissent chaque jour avec bonne humeur, malgré les fréquents manques de courtoisie des automobilistes pressés !

L'irrespect des règles de conduite et de stationnement nuit non seulement aux automobilistes mais aussi à tous les autres usagers. C'est le message des policiers municipaux aux quelques parents qui déposent leurs enfants sans se soucier de ceux des autres.



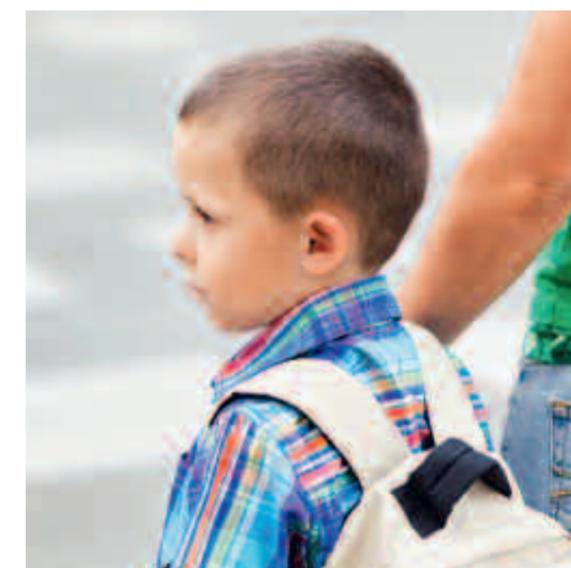
Petit mémo

Il est interdit sous peine de verbalisation :

- de s'arrêter et de stationner sur les trottoirs et les passages réservés à la circulation des piétons, sur ou en bordure des pistes cyclables (art R417-10 du Code de la route)
- de stationner sur les emplacements réservés aux personnes handicapées ou aux professionnels sous peine d'une amende de 135 euros.

Vive le pédibus !

Dispositifs de ramassage scolaire fondés sur l'encadrement de parents bénévoles, le bus-vélo et le pédibus permettent de diminuer l'affluence des voitures aux heures de rentrée et de sortie des classes et améliorent la sécurité routière aux abords des écoles. Quelques tentatives ont été conduites : en 2004, l'école élémentaire Stendhal a mis en place un bus-vélo qui, chaque samedi matin permet à une quinzaine d'enfants de se rendre à l'école à vélo, encadrés par deux parents accompagnateurs. Plusieurs itinéraires avaient été établis, desservant tout le quartier. Les écoles Paul Mulet et Colette ont aussi expérimenté un bus-pédestre le samedi matin. La Ville peut aider les parents d'élèves qui se regroupent à mettre en place de tels dispositifs en fournissant par exemple des chasubles. Pour ce faire, contactez le service de la vie scolaire.



Aménagements routiers : à chaque problème sa solution

L'installation de ralentisseurs est souvent réclamée mais pas toujours justifiée ou techniquement possible.

À chaque rue, son modérateur de vitesse :

- **Le dos d'âne ou gendarme couché**, le plus simple à réaliser, est mis en place sur les voies de circulation où le trafic est inférieur à 3000 véhicules/jour et sans ligne de bus. Lorsqu'un bus est amené à utiliser la chaussée, les services réalisent un ralentisseur type trapézoïdal à l'endroit où se situe le passage piéton.
- **Le coussin berlinois** est aménagé sur les routes où le trafic est inférieur à 6000 véhicules/jour.
- **Le plateau** est un ralentisseur trapézoïdal, dont la longueur varie de 10 à 30 mètres.
- **Le carrefour surélevé**, qui, comme son nom l'indique, concerne plusieurs franchissements piétonniers.

D'autres solutions efficaces d'aménagement sont mises en œuvre :

- **À l'école Flavigny**, une voie piétonne a été aménagée.
- **À proximité de l'école Colette**, deux giratoires et un cheminement piéton ont été réalisés en concertation avec les parents d'élèves
- Un feu tricolore régule désormais le trafic à proximité de **l'école Édouard Hériot**.

- **À l'école Valmy**, un parvis d'attente a été créé devant l'entrée ; d'autres sont en projet.



Des afficheurs de vitesse pour lutter contre les excès

L'afficheur de vitesse implanté sur la voie descendante de la rue Georges Lafaurie est un outil de sensibilisation des conducteurs en excès de vitesse. Cet équipement permet aussi d'enregistrer des données qui fournissent des statistiques sur le risque routier. Les policiers organisent parfois des contrôles routiers avec radar et verbalisent les automobilistes en excès de vitesse.

Veiller à la sécurité des usagers



L'entretien de la chaussée

Goudronnage, gravillonnage : chaque année en période estivale, de grandes campagnes de rénovation de chaussée sont organisées. Elles sont indispensables pour assurer aux automobilistes une meilleure sécurité grâce au maintien d'une bonne adhérence pour les pneus, mais aussi un plus grand confort de conduite.



Surveillance du tunnel Jenner

Les actions de sécurité dans le tunnel consistent d'une part à surveiller le trafic de manière à pouvoir être réactif en cas d'accident, et d'autre part à le rénover pour qu'il réponde aux exigences réglementaires.

Décryptage

Des exercices de sécurité sont organisés régulièrement. À l'initiative de la Mairie, ils visent à tester la coordination de tous les partenaires amenés à intervenir dans le cas d'un incident sur le site ainsi qu'à vérifier la pertinence des procédures mises en place et à mesurer la fiabilité des équipements du tunnel.

“ Rien ne remplace la vigilance de tous car la rue n'est pas dangereuse si nous faisons attention. ”

L'onde verte

La Ville met en place ce système sur des axes sur lesquels plusieurs carrefours à feux se succèdent. Si l'automobiliste maintient son véhicule à une vitesse constante (30 à 45 km/h), les feux sont synchronisés de telle sorte qu'ils restent au vert. Cette régulation rend inutile les excès.



La mobilité au service de l'insertion professionnelle

2013
2020



Les problèmes de mobilité constituent un frein majeur pour accéder à l'emploi. Ces freins sont désormais identifiés et reconnus par l'ensemble des acteurs publics et privés (Communauté de l'Agglomération Havraise CODAH, Ville du Havre, communes de Montivilliers et Gonfreville-l'Orcher, Pôle Emploi, Mission Locale, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, bailleurs, associations, fondations, entreprises, etc.).

Des solutions ont été trouvées : transports en commun, à la demande, location de scooters, information - facilitant ainsi l'accès aux entreprises, y compris en horaires décalés.

Des actions écologiques et solidaires

Le projet « mobilité » a été initié en 2010 par la Ville du Havre dans le cadre de l'appel à projets « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité ». En partenariat avec la CODAH, la Ville a mis en place un ensemble d'actions visant à lever les freins à la mobilité des demandeurs d'emploi non véhiculés et à faciliter l'utilisation des transports en commun :

Des ateliers d'information sont proposés aux professionnels de l'insertion et aux publics pour faciliter la connaissance des services de transports (réseau de bus/tramway LiA, réseau de cars / transport à la demande du Département de Seine-Maritime) et de mobilité (location de scooters, prêt de vélos, etc.). En partenariat avec l'association Sabine, des animations vélo sont également organisées : l'objectif est de favoriser la pratique d'une activité physique chez les personnes en insertion professionnelle, dans un cadre sécurisant. En 2012, 56 demandeurs d'emploi et 44 professionnels ont participé à 7 ateliers.



Un guide de la mobilité est également disponible en ligne sur lehavre.fr



Des transports en commun accessibles



La CODAH développe son réseau de bus et notamment des navettes sur la zone industrielle et portuaire (ZIP), principale zone d'emploi de l'agglomération. La ZIP bénéficie ainsi d'une meilleure fréquence, de nouvelles lignes et de nouveaux arrêts de bus. Pour faciliter l'utilisation des bus, les communes proposent des aides aux demandeurs d'emploi pour financer l'achat des tickets.

Le développement de la desserte de la zone industrielle portuaire

Le projet consiste à augmenter l'offre sur la ZIP, à partir de trois pôles d'échange : la gare centrale reliée par le tramway, une gare secondaire à l'est de la ville et un maillage routier de transports en commun dans la partie est de l'agglomération. La nouvelle desserte de la ZIP a été mise en service le 3 janvier 2011. Dix-sept lignes de bus avec sept services le matin et autant le soir (contre un seul auparavant) relient différents sites de la zone d'emploi : zone pétrochimique à l'est, zone logistique au sud, zone de terminaux de containers et pétroliers à l'ouest. Une première extension de ligne a été réalisée jusqu'au terminal de l'Océan.

En 2011, deux visites en bus de la zone industrielle portuaire ont été organisées pour une quarantaine de professionnels de l'insertion et demandeurs d'emploi, afin de faire connaître le réseau.

Des tickets et cartes de transport gratuits

Pour lever les freins financiers à l'utilisation des bus, des tickets et cartes de transport gratuits ont été mis à disposition des demandeurs d'emploi. Ils permettent d'effectuer des trajets sur le territoire de la CODAH. Ce système apprécié des conseillers emploi permet d'offrir une aide au transport, notamment aux jeunes qui sont en formation. Il constitue une incitation efficace à l'utilisation du bus et à la mobilité.

En 2012, 221 demandeurs d'emploi ont bénéficié de tickets de bus afin de se rendre à un entretien d'embauche, une formation ou un stage.



Des navettes pour l'accès au forum emploi

Trente-neuf Havrais ont utilisé les navettes mises en place pour se rendre aux « Rencontres pour l'emploi 2011 ». La mobilisation et l'accompagnement des publics ont été assurés par les associations et la Mission locale. Cette mesure s'adressait spécifiquement aux habitants des quartiers bénéficiant des « CUCS », contrats urbains de cohésion sociale.



L'année 2013 est marquée par la mise en place du nouveau réseau de transports de la CODAH, LiA. Ce réseau est renforcé avec l'arrivée du tramway, qui fonctionne de 5h30 à minuit, 7 jours sur 7, avec une fréquence de passage de 4 minutes en moyenne en ville basse. Les lignes de bus sont également améliorées (les parcours et les horaires de desserte sont élargis).

l'offre s'ajustera pour mieux répondre aux attentes des usagers et continuera d'évoluer en ce sens.



Des chèques-taxis pour la nuit

Dans l'agglomération, de nombreux emplois sont en horaires décalés, et donc inaccessibles aux demandeurs d'emploi non véhiculés. En mai 2011, un système de chèques-taxis a été instauré pour répondre aux besoins de trajets nocturnes domicile-travail. Ce service a permis à quarante demandeurs d'emploi d'accepter un contrat de travail en horaires décalés, essentiellement dans les secteurs de la restauration, du commerce et du nettoyage.

Scooters à louer

Porté par l'association Sabine, le dispositif « Mob emploi » propose des scooters à la location à tarif réduit. Ce service offre une réponse rapide aux besoins de déplacements des personnes en parcours d'insertion. Trente-huit scooters sont ainsi proposés à la location. L'association a bénéficié en 2012 du soutien des Fondations Macif et Auchan pour l'achat de nouveaux scooters. En 2012, 218 personnes ont pu accéder à un emploi, une formation ou un entretien d'embauche en louant un scooter.

Plusieurs actions sont mises en place pour développer ce service notamment :

- l'aménagement de locaux sécurisés mis à disposition des bénéficiaires de « Mob emploi » : à titre expérimental, un premier local a été ouvert au Mont-Gaillard en 2011.
- tout jeune né après 1988 a l'obligation de détenir le BSR pour conduire un scooter. La Mission Locale a reçu une subvention pour financer les brevets des jeunes qu'elle reçoit. En 2011, 7 BSR ont ainsi été financés.





L'éco-mobilité : Le Havre s'engage

2013
2020



L'engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pris au niveau national ne sera atteint que par une implication forte de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels. Les collectivités jouent un rôle essentiel pour mener des programmes d'actions adaptés à leur territoire. Consciente de ses responsabilités, la Ville du Havre a traduit concrètement ses engagements dans ses différents Agenda 21 et plus récemment dans son plan Climat adopté en conseil municipal le 17 décembre 2012.

La mobilité durable pour tous à commencer par soi !

La continuité du renouvellement du parc automobile municipal par des véhicules plus performants, l'optimisation des déplacements, le développement de l'éco-conduite et du covoiturage ainsi que l'extension des parcs à vélos en prêt pour les agents municipaux : autant d'actions mises en place et de projets étudiés par la Ville pour améliorer son bilan carbone.



Le saviez-vous ?

Grâce à l'éco-conduite, vous pouvez économiser 8 % de carburants aux 100 km.

Le bilan carbone, démarche exemplaire

Réaliser un état des lieux est indispensable avant de se fixer des objectifs. C'est pourquoi la Ville a établi dès 2008 son bilan carbone. Le chauffage dans les bâtiments, les déplacements et l'éclairage public représentaient, à eux seuls, 75 % des émissions de GES des services municipaux. Ses résultats ont permis à la Ville de définir des priorités pour réduire de 3,2 % par an ses émissions de GES. Chaque année, un point permet d'évaluer l'impact du plan d'actions en cours et de veiller ainsi à ce que l'objectif annuel soit tenu.



“ Portée par sa volonté d'exemplarité, la municipalité s'est fixé pour objectif de réduire de 3,2 % par an les émissions liées à son patrimoine et aux activités de ses services. ”

Vous avez dit « Bilan Carbone® » ?

Le Bilan Carbone® est un outil de mesure proposé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et mis à disposition des collectivités.

Etablir son Bilan Carbone®, c'est comptabiliser toutes les émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalents CO₂ afin de définir des priorités d'actions pour lutter contre le réchauffement climatique.

Tous les facteurs d'émission sont passés en revue :

- électricité, gaz, fioul, etc.
- déplacements professionnels du personnel et trajet domicile-travail
- transport de marchandises, de fournitures etc.
- achats de fournitures, prestations de services, etc.
- déchets produits par les services et les activités
- émissions engendrées lors de la fabrication des biens en tenant compte de leur durée d'amortissement (exemple : ordinateurs, imprimantes, véhicules, etc.)



Véhicules : plus vert sera le parc

Le pourcentage de réduction des émissions du parc automobile municipal va au-delà de l'objectif fixé avec notamment -8,2 % d'émissions en 2011. Cette diminution s'explique par un programme de renouvellement axé sur des véhicules faiblement émetteurs de CO₂ par km et par une baisse de l'usage. Les vélos mis à la disposition des agents ainsi que le dispositif de formation à l'éco-conduite contribuent à la baisse de consommation de carburant. Au total, ce sont 63 740 litres de carburant qui ont été économisés en 2011.

À l'échelle du parc automobile municipal, atteindre l'objectif de -3,2% d'émissions de gaz à effet de serre par an représente une réduction annuelle qui se situe aux alentours de 50 tonnes équivalent CO₂. Cela correspond à une diminution de la consommation de carburant d'environ 20 000 litres par an. Au total, d'ici à 2020, 206 849 litres de carburant devront être économisés pour permettre d'atteindre l'objectif.



Carburant : un plan pour consommer moins

Plan interne de mobilité électrique : d'ici à 2020, 11% de la flotte sera convertie à l'électrique grâce à l'achat de 4 véhicules par an dans un premier temps, puis de 10 dans un deuxième temps. À terme, 20 tonnes de CO₂ seront économisées chaque année, pour un coût au km quasi équivalent (+15%).

Programme de formation à l'éco-conduite : entre 2009 et 2010, la Ville du Havre a formé à l'éco-conduite près de 200 conducteurs réguliers. À partir de 2011, le dispositif a été ouvert aux conducteurs occasionnels et environ 60 conducteurs ont été formés jusqu'à septembre 2012. En formation, la réduction moyenne de consommation de carburant observée dépasse 10 %, d'où la volonté de reconduire le programme annuellement pour les agents municipaux. Une formation de rappel en interne sera également organisée en 2013 : elle rappellera les bonnes pratiques d'une conduite respectueuse de l'environnement.

Mise en place d'un observatoire des déplacements : les gains les plus importants en termes de réduction de la consommation de carburants interviennent sur l'usage, plus que sur des aspects techniques même si le renouvellement du parc avec des véhicules plus propres présente un impact non négligeable. La mise en place d'un observatoire permettra de garantir des gains constants sur l'usage notamment en optimisant la gestion du parc et en mutualisant les déplacements des agents (actions autour du covoiturage).

“D'ici 2020, passer de 745 024 litres de carburant en 2010 à 538 175 litres en 2020.”



Le plan de déplacement des établissements (PDE) en place

Le Conseil municipal du 25 janvier 2010 a adopté la délibération proposant que la Ville du Havre prenne en charge une partie du coût des abonnements de transports collectifs publics de l'ensemble de ses salariés pour les déplacements résidence habituelle/travail. L'objectif est de voir augmenter la part des salariés utilisant les transports en commun pour leur trajet domicile – travail ; la part de 5 % de l'ensemble des salariés en 2009 est en effet très inférieure au taux d'utilisation au niveau national. Ainsi, depuis janvier 2010, la Ville prend en charge jusqu'à 75 % (pour les agents résidant dans le périmètre de la CODAH/ 50 % pour les extérieurs) du coût des abonnements de transports collectifs (bus, train, car) pour les déplacements résidence/travail. En 2011, 337 personnes en ont bénéficié.

Fer de lance du PDE, un pool de vélos en libre-service est opérationnel depuis 2007. Vingt bicyclettes sont mises à la disposition des agents municipaux prenant leurs fonctions à l'Hôtel de Ville ou à proximité, afin d'assurer leurs déplacements professionnels. Une dizaine de vélos sont à assistance électrique.

Et pourquoi pas des... parapluies pour favoriser la marche ?

Depuis octobre 2011, pour inciter les agents municipaux à troquer leur voiture contre une petite marche malgré une météo incertaine, une quarantaine de parapluies sont mis à leur disposition dans quatre points de prêt. Ainsi, sur de courtes distances, il ne leur est plus utile de prendre un véhicule. Une mesure simple qui séduit !



Mairie du Havre - Direction de la Communication - Février 2013
Photos : Laurent Bréard, Philippe Bréard, Erik Levilly - Fotolia - IStock - Iconographie Virginie Follet.
Conception graphique : Armelle Rospape - Illustrations Allison Saillard

lehavre.fr

